



N° 8630-2016/1-ACTS/ DDR
du 5 décembre 2016

**Rapport de présentation
au Bureau de l'assemblée de la province Sud**

OBJET : modification de la délibération n° 934-2013/BAPS du 11 décembre 2013 relative au plan de soutien aux filières aquacoles

PJ : un projet de délibération

L'audit de la filière crevette et les travaux qui ont suivi avaient identifié l'amélioration des outils de production comme un des leviers stratégiques majeurs pour l'amélioration des performances zootechniques des fermes. Les recommandations portaient en particulier sur :

- la généralisation de l'aération des bassins ;
- l'automatisation de la distribution des aliments ;
- une meilleure gestion des fonds de bassins et notamment des assècs.

Pour soutenir la mise en œuvre de ces recommandations, la province Sud a décidé, par délibération du Bureau n° 934-2013 du 11 décembre 2013 relative au plan de soutien aux filières aquacoles, d'intervenir de façon importante pour soutenir les investissements et aider les entreprises en difficulté à maintenir les emplois salariés. Instauré pour une période de trois ans, jusqu'au 31 décembre 2016, ce dispositif permettait :

- d'aider à hauteur de 50 % trois programmes d'investissements successifs pour un montant d'aide maximum de trente-six millions (36 000 000) de francs ;
- de prendre en charge tout ou partie des salaires et charges afférentes.

Le bilan suivant peut être dressé de l'engagement de la collectivité dans ce plan de soutien qui s'établit en décembre 2016 à un total de trois cent soixante-cinq millions six cent mille (365 600 000) francs.

Les trois écloseseries de la province Sud ont bénéficié d'aides à l'investissement pour un montant de cinquante-quatre millions deux cent mille (54 200 000) de francs. L'une d'elle a été soutenue pour le maintien de six emplois pour un montant de douze millions deux cent mille (12 200 000) francs.

Sur les quatorze fermes situées en province Sud :

- onze ont été aidées pour trente programmes d'investissements, pour un montant d'aide de deux cent cinquante-six millions quatre cent mille (255 600 000) de francs ;
- quatre ont bénéficié d'une mesure de soutien au maintien de vingt emplois pour un montant total de quarante-trois millions six cent mille (43 600 000) francs.

Au plan des investissements les fermes ont concentré leurs efforts sur l'installation d'aérateurs et de l'électrification nécessaire à leur fonctionnement, sur la mise en place de la distribution automatisée de l'aliment et de son pilotage par ordinateur et sur le renforcement des capacités de pompage pour une meilleure gestion des renouvellements d'eau. Au terme de cette période de 3 ans de soutien, nous pouvons considérer que les objectifs d'amélioration des outils de production sont atteints, sauf peut-être pour SODACAL en raison de la taille de cette ferme qui exploite 14 bassins pour 132 hectares.

Au plan des performances zootechniques, les résultats des dernières campagnes ont montré des évolutions positives des indicateurs pour la plupart des fermes ayant réalisé ces investissements. La comparaison entre la campagne 2010/2011 et la dernière campagne 2015/2016 montre ainsi des progressions significatives :

- un taux de survie qui passe de 42% à 48% (+14%) ;
- un rendement en tonnes par million de post-larves en progrès de 12,0 à 12,9 T/MPL (+7,5%) ;
- un indice de conversion qui s'améliore de 2,85 à 2,45 (-14%).

Ces performances techniques améliorées n'occultent cependant pas les difficultés récurrentes de la filière liées au déficit de production de post-larves. En effet, malgré un potentiel de production des quatre écloséries de l'ordre de 250 millions de post-larves, l'offre ne couvre pas le besoin qui est de l'ordre de 160 millions de post-larves par campagne. Le déficit moyen, historiquement autour de 20%, a été encore plus sévère lors des deux dernières campagnes (-37% sur 2014/2015 et -26% sur 2015/2016) avec pour conséquences :

- des bassins non ensemencés ;
- des densités d'ensemencement réduites ;
- des retards d'ensemencement ;

et en final une production totale qui stagne autour de 1 500 tonnes quand elle n'est pas plus altérée comme sur la campagne 2014/2015 soldée à 1 200 tonnes.

Les causes de ces difficultés de production de post-larves sont multifactorielles, souvent difficiles à identifier, variables d'une éclosérie à une autre, et dans le temps pour une même éclosérie. Même si des mesures correctives sont rapidement apportées d'un cycle au suivant, l'économie de la filière et les résultats économiques des fermes non approvisionnées sont lourdement impactés par la carence en post-larves.

Ce constat exposé, il vous est proposé :

- de considérer que l'aide exceptionnelle sur les investissements a pleinement joué son rôle d'effet levier et qu'il n'est pas pertinent de maintenir ce dispositif, le CASE maritime retrouvant alors son rôle de soutien à l'investissement ;
- de reconduire pour une nouvelle durée de trois ans le dispositif d'intervention pour le maintien de l'emploi salarié, compte-tenu des difficultés économiques encore non résolues de la filière.

La commission du développement rural réunie le _____ a rendu un avis _____ sur ce projet de texte.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.